



Canada  
Province de Québec  
Municipalité St-Côme-Linière  
Comté de Beauce-Sud

## RÈGLEMENT NO 388-2022

### RÈGLEMENT NO 388-2022 SUR LES TARIFS MUNICIPAUX 2023

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'adopter un règlement concernant l'imposition de tarifs pour différents services municipaux;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2022;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on adopte le règlement no 388-2022 concernant les tarifs municipaux 2023.

#### Article 1

Le règlement 388-2022 abroge le règlement 371-2021.

#### Article 2

Direction général, trésorerie, service du greffe

Frais d'administration	15 % par année
Intérêt sur comptes en souffrance	12 % par année
Frais pour chèque sans fonds	25,00 \$
Frais pour recouvrement solde impayé (courrier recommandé)	25,00 \$
Duplicata, factures, carte de matrice couleur, compte de taxe et autres donnés évaluation, etc.	1,00 \$
Travaux de recherche de documents	35,00 \$ / heure
Transmission de document par télécopie	2,00 \$
Transmission de document par télécopie interurbain	4,00 \$

#### Article 3

Urbanisme

Demande de modification de règlement d'urbanisme	Frais d'étude de 500 \$ plus frais de publication d'avis
Personne désignée, Loi sur les compétences municipales	Coût réel majoré de 15 %
Demande de dérogation mineure	300,00 \$



#### Article 4

Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu

Ouverture et fermeture d'entrée d'eau durant les heures normales de travail	35,00 \$
Ouverture et fermeture d'entrée d'eau en dehors des heures normales de travail	55 \$ / heure minimum 3 heures
Location d'un fichoir durant les heures normales de travail	25 \$ / jour
Location d'un fichoir en dehors des heures normales de travail	55 \$ / heure minimum 3 heures
Journalier, durant les heures normales de travail	55 \$ / heure minimum 1 heure
Journalier, en dehors des heures normales de travail	55,00\$ / heure minimum 3 heures
Camion	90 \$ / heure
Pelle	120 \$ / heure
Caméra égout	200 \$ / heure
Niveleuse Caterpillar 140 M	175 \$ / heure plus carburant
Laveuse à pression	137 \$ / heure
Travaux de branchement en période hivernal	75 \$ / heure minimum 3 heures
Installation d'un nouveau branchement (non existant) sur un terrain vacant	50% des matériaux 55,00\$ / heure

#### Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2022  
ET PUBLIÉ LE 20 DÉCEMBRE 2022**

**LE MAIRE,**

**GABRIEL GIGUÈRE**

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE,**

**CHANTAL POULIN**